

VILLE DE CHAGNY

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le dix sept du mois de décembre, le conseil municipal de la ville de CHAGNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Michel PICARD, maire.

Effectif légal du Conseil Municipal :	29
Présents à la séance :	22
Votants :	29
Date de la convocation :	10 décembre 2008

Secrétaire de séance : P. FERRANDO

Etaient présents : MM. PICARD, FRANCONY, FERRANDO, FAVERIAL, Mmes LARRE, BOUGEOT, M. ABDELLI, Mme NICOT, MM. PERRIER, BELLATI, COCHLOVIUS, Mme PROST, M. NAIRAT, Mme NIE, M. PERROT, Mlle LACROIX, Mme RODIER, M. GAUDILLIÈRE, Mme DILLY, MM. GAGNARD, MALINGRE (parti à la question 7) Mme RICHARD-MANGINI.

Excusés représentés

Melle BOULNOIS, procuration à P. FERRANDO
Mme ROSSIGNOL, procuration à A. FAVERIAL
M. CLAPOT, procuration à R. PERRIER
Mme SARRE, procuration à F. NICOT
Mme AUFRERE, procuration à J. FRANCONY
Mme PERROT, procuration à G. NAIRAT
Mme BRUNET-LECHENAULT, procuration à L. RICHARD-MANGINI

La séance débute à 18 H 40

INFORMATIONS PREALABLES :

✿ Prochains RV municipaux :

- concert de Noël aux chandelles à l'église samedi 20 décembre avec la maîtrise de la cathédrale d'Autun
- Danses folkloriques à la maison du peuple le samedi 10 janvier à 14h30 (cette année, groupe folklorique du pays de Bresse)
- Le festival de théâtre amateur débute le vendredi 9 janvier pour 6 semaines
- vœux du maire au personnel : 13 janvier à 17h, salle de réception
- vœux du maire au monde socio-économique : 15 janvier à 19h, maison du peuple

✿ Communauté d'agglomération Beaune-Chagny-Nolay

Le prochain conseil communautaire aura lieu lundi 26 janvier.

Une réunion a été organisée le 10 décembre dernier à l'attention des personnels concernés par le transfert à la communauté d'agglomération des compétences « petite enfance », péri et extra scolaire, en présence de Pierre Barbiéry, vice-président, de Gilles Attard, directeur général des services, et d'agents de l'agglomération qui ont travaillé à ce transfert.

✿ Distribution des chocolats

Le 2 décembre, des élus et des membres du CCAS ont accueilli 130 personnes de plus de 80 ans afin de leur remettre un ballotin de chocolats. Plus de 200 ballotins ont été distribués à la suite ou le seront dans les jours qui viennent.

***Comité technique paritaire**

Le 11 décembre ont eu lieu en mairie les élections au comité technique paritaire.

Ont été élus :

Titulaires : Fabrice Rochette, Françoise Guenot, Régis Vaillaux, Sascha Blasberg

Suppléants : Bruno Mazoyer, Christiane Pegon, Jean-Luc Suillerot, Jean-Yves Delarche.

Il est rappelé que les élus siégeant au CTP sont :

Titulaires : Jean Francony, Stéphanie Boulnois, Patrick Ferrando, Marie-Jo Prost

Suppléants : Florence Larré, Kamel Abdelli, Thérèse Aufrère, Guy Perrot

*** Renouvellement informatique**

- Charte informatique : dans le cadre du renouvellement informatique, une charte de bon usage a été préparée à l'intention de tous les utilisateurs d'ordinateurs. Elle sera présentée au prochain CTP.

- Etude d'un partenariat avec Micro-puce : l'avantage du nouveau système est que tous les agents vont travailler à terme sur les mêmes logiciels Microsoft 2007. Par contre, une familiarisation à la nouvelle configuration s'impose. Dans le cadre de cette petite formation, contact a été pris avec Micro-puce pour mettre en place un partenariat

- Suppression des imprimantes : le renouvellement de l'informatique va impliquer également la mise en place de copieurs en réseau qui impriment rapidement, à moindre coût et vont remplacer la plupart des imprimantes. Le budget consacré aux cartouches d'impression est de 3 418 € en 2008.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé, par 26 voix pour, 2 contre (Mmes BRUNET-LECHENAU, RICHARD-MANGINI), des présents à cette séance.

ACTES ACCOMPLIS PAR LE MAIRE DU 28 NOVEMBRE AU 16 DECEMBRE 2008 – DELEGATION DE L'ART. L2122-22 DU CGCT

Néant

INDEMNITES AU TRESORIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier à Madame REARD-MARCILLET, trésorière de CHAGNY depuis le 1^{er} mars 2008, une mission de conseil en matière budgétaire et comptable ;
- d'accorder à Madame REARD-MARCILLET une indemnité de conseil selon le barème fixé dans l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983, au taux de 100%.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Atelier.com pour l'organisation d'une animation commerciale en fin d'année.

TARIFS 2009

Le conseil municipal vote :

- par 26 voix pour et 3 abstentions (Mme BRUNET-LECHENAULT, M. MALINGRE, Mme RICHARD-MANGINI) les tarifs de la maison du Peuple
- par 22 voix pour et 7 abstentions (Mme RODIER, M. GAUDILLIERE, Mme DILLY, M. GAGNARD, Mme BRUNET-LECHENAULT, M. MALINGRE, Mme RICHARD-MANGINI) les tarifs de la salle Claude Forêt
- à l'unanimité, les autres tarifs

qui seront applicables au 1^{er} janvier 2009.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal, par 25 voix pour 4 abstentions (Mme RODIER, M. GAUDILLIERE, Mme DILLY, M. GAGNARD) approuve les décisions modificatives n° 2 du budget général et du budget des locaux commerciaux.

TAUX D'IMPOSITION 2009

Sur proposition de M. PICARD, le conseil municipal, par 22 voix pour, 3 contre (Mme BRUNET-LECHENAULT, M. MALINGRE, Mme RICHARD-MANGINI) et 4 abstentions (Mme RODIER, M. GAUDILLIERE, Mme DILLY, M. GAGNARD) décide d'adopter les taux ci-dessous :

	Taux 2008	Taux 2009
Taxe d'habitation	13,81 %	13,98 %
Foncier bâti	25,49 %	25,98 %
Foncier non bâti	48,24 %	49,20 %

BUDGETS PRIMITIFS 2009

Après avoir entendu la présentation de M. FERRANDO sur le projet des budgets primitifs 2009, le conseil municipal approuve :

-chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement, par 22 voix pour, 4 contre (Mme RODIER, M. GAUDILLIERE, Mme DILLY, M. GAGNARD) et 2 abstentions (Mmes BRUNET-LECHENAULT, RICHARD-MANGINI), le budget général

-et chapitre par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement, par 22 voix pour et 6 abstentions (Mme RODIER, M. GAUDILLIERE, Mme DILLY, M. GAGNARD, Mmes BRUNET-LECHENAULT et RICHARD-MANGINI), le budget des locaux commerciaux.

La séance est levée à 20 H 25.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. FERRANDO

M. PICARD